

LA SIGNATURE DE L'ENTENTE FRANCO-QUÉBÉCOISE DE COOPÉRATION EN ÉDUCATION DU 27 FÉVRIER 1965

Samy Mesli

Numéro hors-série, juin 2016

La doctrine Gérin-Lajoie : 50 ans d'actions internationales du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1067648ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1067648ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mesli, S. (2016). LA SIGNATURE DE L'ENTENTE FRANCO-QUÉBÉCOISE DE COOPÉRATION EN ÉDUCATION DU 27 FÉVRIER 1965. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 41–65. <https://doi.org/10.7202/1067648ar>

Résumé de l'article

Cet article retrace l'historique des négociations qui ont conduit à la signature, le 27 février 1965, de l'entente franco-québécoise de coopération dans le domaine de l'éducation. Après avoir examiné la création des programmes d'échanges avec l'École nationale d'administration (ÉNA) et l'Association pour l'organisation des stages en France (ASTEF), il présente l'évolution des pourparlers engagés entre Paul Gérin-Lajoie et les autorités françaises et analyse les différents enjeux éducatifs abordés pendant les négociations. Il étudie ensuite les conséquences de la signature de l'entente en éducation, avec l'implantation des premiers programmes conjoints de coopération et la signature d'une deuxième entente bilatérale, consacrée à la culture.

LA SIGNATURE DE L'ENTENTE FRANCO-QUÉBÉCOISE DE COOPÉRATION EN ÉDUCATION DU 27 FÉVRIER 1965

*Samy Mesli**

Cet article retrace l'historique des négociations qui ont conduit à la signature, le 27 février 1965, de l'entente franco-québécoise de coopération dans le domaine de l'éducation. Après avoir examiné la création des programmes d'échanges avec l'École nationale d'administration (ÉNA) et l'Association pour l'organisation des stages en France (ASTEF), il présente l'évolution des pourparlers engagés entre Paul Gérin-Lajoie et les autorités françaises et analyse les différents enjeux éducatifs abordés pendant les négociations. Il étudie ensuite les conséquences de la signature de l'entente en éducation, avec l'implantation des premiers programmes conjoints de coopération et la signature d'une deuxième entente bilatérale, consacrée à la culture.

This article traces the history of the negotiations leading to the signature, on February 27th, 1965, of the France-Quebec cooperation agreement in the field of education. After reviewing the creation of exchange programs with the National Administration Institute (*École nationale d'administration – ÉNA*) and the Association for the Organization of Internships in France (*Association pour l'organisation des stages en France* (ASTEF)), the evolution of the talks between Paul Gérin-Lajoie and the French authorities are presented, and the different educational issues discussed during the negotiations are analyzed. The consequences of the agreement's signature in the field of education are then studied, through the implementation of the first joint cooperation programs and the signature of a second bilateral agreement on culture.

Este artículo retraza el historial de las negociaciones que condujeron a la firma, el 27 de febrero de 1965, del acuerdo franco-quebequense de cooperación en el dominio de la educación. Después de haber examinado la creación de los programas de intercambios con la Escuela nacional de administración (ÉNA) y la Asociación para la organización de los períodos de prácticas en Francia (ASTEF), presenta la evolución de las negociaciones logradas entre Paul Gérin-Lajoie y las autoridades francesas y analiza los diferentes desafíos educativos abordados durante las negociaciones. Estudia luego las consecuencias de la firma del acuerdo en educación, con la implantación de los primeros programas conjuntos de cooperación y la firma de un segundo acuerdo bilateral, dedicado a la cultura.

* Samy Mesli est titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université Paris 8 et de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Il est chargé de cours au Département d'histoire et au Département de science politique de l'UQÀM.

Dès la fin du XIX^e siècle, le gouvernement du Québec avait manifesté le désir de nouer des liens avec l'étranger. Après l'ouverture, en 1874, d'une agence d'immigration à Londres, le premier ministre Chapleau nommait en 1882 le sénateur Hector Fabre au poste de représentant du Québec à Paris. Fabre, qui occupait également la fonction de commissaire général du Canada, avait pour mandat de recruter des immigrants français et d'encourager les échanges économiques et culturels entre les deux rives de l'Atlantique¹. Même si la mort de Fabre, en 1910, viendra mettre un terme à la présence du Québec dans l'Hexagone, une représentation était ouverte à Bruxelles en 1914 sous la direction de Godfroy Langlois, et un agent général était nommé à New York². La crise économique au début des années trente et le désintérêt du premier ministre Duplessis pour les relations extérieures, illustré par le vote d'une loi, en 1936, entraînant la fermeture des représentations québécoises à l'étranger, ont mis un terme à cette première phase d'expansion sur la scène internationale.

L'élection, en avril 1960, du Parti libéral de Jean Lesage marque le début des grandes réformes de la Révolution tranquille. À la tête de l'équipe du tonnerre, le premier ministre entame le processus de modernisation de l'appareil étatique, perçu comme le levier des réformes économiques et sociales. En 1962, le gouvernement opère la nationalisation de l'électricité sous le slogan « maîtres chez nous ». Ces changements s'accompagnent d'une transformation des attitudes et des valeurs de la société québécoise, et à la « grande noirceur » succède l'idée de rattrapage. Plusieurs intellectuels et politiciens manifestent également le désir de renouer des liens avec l'étranger, entraînant « une véritable irruption du monde extérieur dans les mentalités, les idées et les comportements »³ au Québec.

Le premier geste posé par le gouvernement Lesage dans le domaine international est l'ouverture de la Délégation du Québec à Paris. Cette initiative est à mettre au crédit de Georges-Émile Lapalme. En 1958, alors qu'il dirigeait l'opposition libérale à l'Assemblée, Lapalme avait demandé à Maurice Duplessis de procéder à la nomination d'un agent à Paris. L'idée avait été rejetée par le premier ministre, en raison des coûts associés au projet⁴. Dès l'élection du Parti libéral, Lapalme, qui désirait s'inspirer du ministère français de la Culture pour créer une structure similaire au Québec, reprend l'initiative. En septembre 1960, il rencontre André Malraux à Paris et lui fait part de son intention d'ouvrir une représentation du Québec dans l'Hexagone. Cette proposition reçoit un accueil favorable du ministre, qui souligne également le vif intérêt que le général de Gaulle porte aux réformes en

¹ Ivan Carel et Samy Mesli, dir, *Hector Fabre*, Montréal, VLB, 2011.

² Jean-François Payette, *Introduction critique aux relations internationales du Québec - Le mythe d'une politique étrangère*, 2^e éd, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2011 aux pp 75-83 ; Stéphane Paquin, « Les relations internationales du Québec avant la Révolution tranquille » dans Stéphane Paquin, dir, *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB, 2006 aux pp 13-22 [Paquin, « Les relations internationales du Québec »] ; André Patry, *Le Québec dans le monde*, Montréal, Leméac, 1980 aux pp 47-52 [Patry, *Le Québec dans le monde*].

³ Jacques-Yvan Morin, « La personnalité internationale du Québec » (1984) 1:1 RQDI 163 à la p 164.

⁴ Michel Sarra-Bournet, « La naissance de la Délégation générale du Québec à Paris » (2011) 20:2 Bulletin d'histoire politique 190 aux pp 191-92.

cours au Québec : « Allez de l'avant avec votre projet, ouvrez cette Maison du Québec, lui confia Malraux, établissez-vous à Paris et nous irons à votre rencontre »⁵. Le 5 octobre 1961, la Délégation du Québec est inaugurée par Jean Lesage, entouré des principaux membres de son cabinet. Invité à l'Élysée, le premier ministre s'entretient avec De Gaulle, qui lui affirme sa volonté de renforcer les liens dans tous les domaines avec le Québec⁶.

L'ouverture de la Délégation québécoise à Paris a donc marqué la reprise du dialogue politique entre la France et le Québec et, de part et d'autre, les gouvernements vont afficher la même détermination à étoffer leurs relations. En octobre 1962, une mission regroupant des hommes d'affaires français visite le Québec et le Canada pour y examiner les possibilités d'investissement. À l'issue de ces rencontres, des négociations s'amorcent entre le ministre Paul Gérin-Lajoie et le président de l'Association pour l'organisation des stages en France (ASTEF), Marcel Demonque. Comme nous le verrons plus loin, ces discussions vont déboucher en janvier 1964 sur la conclusion d'un accord bilatéral, permettant l'instauration de stages en France pour des travailleurs et de jeunes diplômés québécois.

En mai 1963, Lesage effectue une tournée officielle en Europe, afin notamment d'inaugurer l'Agence générale du Québec à Londres. Lors de son passage dans l'Hexagone, il est reçu par De Gaulle, qui fait exclure l'ambassadeur canadien des audiences. Lesage rencontre également les dirigeants de la Caisse des dépôts et consignations, dont le modèle va être transposé au Québec, avec la création, en juillet 1965, de la Caisse de dépôt et placement.

En novembre 1963, André Malraux effectue un séjour au Québec pour visiter l'Exposition industrielle et commerciale française. Pendant ses discussions avec Lapalme et le sous-ministre des Affaires culturelles, l'historien Guy Frégault, Malraux évoque l'organisation d'échanges culturels. « Le ministre d'État nous proposait la coopération, écrit Frégault dans ses mémoires, c'est-à-dire l'organisation d'échanges librement discutés, librement convenus autour d'une table, entre partenaires égaux, puis réalisés en vertu d'engagements réciproques, librement assumés »⁷.

À l'instar de la culture, des liens se sont rapidement noués dans le domaine de l'éducation, permettant la mise en œuvre des premiers programmes d'échanges sous la houlette de Paul Gérin-Lajoie, qui compte parmi les précurseurs de la coopération franco-québécoise. Nommé ministre de la Jeunesse par Lesage, Gérin-Lajoie avait pour principal mandat de mener à bien la réforme du système scolaire. En 1961, il fait adopter la *grande charte de l'éducation*, visant à généraliser et à démocratiser l'accès à l'enseignement. Il institue également la Commission royale

⁵ Georges-Émile Lapalme, *Mémoires tome 3 : le paradis du pouvoir*, Montréal, Leméac, 1973 aux pp 42-9.

⁶ Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec, tome 5 1960 à 1970*, Éditions du Septentrion, Sillery, 2008 aux pp 160-61 [Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*].

⁷ Guy Frégault, *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976 à la p 85 [Frégault, *Chroniques des années perdues*].

d'enquête sur l'enseignement, dirigée par Monseigneur Alphonse-Marie Parent, pour dresser un portrait du système scolaire et identifier les réformes à appliquer. Au cours de leurs travaux, les membres de la commission dépouillent plus de 300 mémoires et visitent des institutions d'enseignement à travers l'Amérique et l'Europe, se rendant jusqu'en Union soviétique. Selon le sociologue Guy Rocher, la commission Parent constitue un référent essentiel de la Révolution tranquille, en incarnant « une double aspiration de son époque : celle de l'entrée du Québec dans la modernité et celle de la démocratisation de la société québécoise »⁸. En 1964, conformément aux recommandations du premier volume du *Rapport Parent*, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) est constitué. Gérin-Lajoie crée également le Conseil supérieur de l'éducation et entame la transformation de l'enseignement secondaire, avec le programme de construction des écoles polyvalentes.

Face à l'ampleur de ces réformes, l'idée de solliciter l'aide de la France s'est rapidement imposée aux yeux des responsables du MEQ. « Le Québec était confronté à des besoins qu'un pays comme la France pouvait contribuer à satisfaire »⁹ écrit Claude Morin, et dans un système éducatif en pleine refonte « où les lacunes, notamment quant aux techniques, étaient criantes, la collaboration de la France pouvait faire épargner des années d'efforts au Québec. Celle-ci pouvait, par exemple, lui envoyer tout de suite des spécialistes qui manquaient encore ici »¹⁰.

Déjà impliqué dans les discussions avec l'ASTEF, Paul Gérin-Lajoie conclut, en 1963, un accord avec l'École nationale d'administration (ÉNA), permettant l'intégration de stagiaires québécois au sein de l'établissement parisien. Fort de ces premières initiatives, et grâce au soutien de l'ambassadeur de France à Ottawa, Raymond Bousquet, Gérin-Lajoie entame des négociations officielles avec le ministère de l'Éducation nationale. Celles-ci aboutissent à la signature, le 27 février 1965 à Paris, de l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation. Aux côtés du ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet, et de Jean Basdevant, Directeur général des Affaires culturelles et techniques du Quai d'Orsay, Paul Gérin-Lajoie et Claude Morin, alors sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, paraphaient la première entente internationale conclue par le gouvernement du Québec, inaugurant du même coup une fructueuse politique de coopération avec la France¹¹.

Après avoir examiné la mise en place des programmes d'échanges avec l'ÉNA et l'ASTEF, cet article analyse les préparatifs et les négociations qui ont conduit à la signature de l'entente en éducation. Il met en lumière les thèmes jugés

⁸ Guy Rocher, « Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation », (2004) 12:2 Bulletin d'histoire politique 117 à la p 119.

⁹ Claude Morin, *L'art de l'impossible. La diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Éditions du Boréal, 1987 à la p 37 [Morin, *L'art de l'impossible*].

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Samy Mesli, *La coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation, de 1965 à nos jours*, Québec, Éditions du Septentrion, 2014 [Mesli, *La coopération*]; Frédéric Bastien, *Le poids de la coopération. Le rapport France-Québec*, Montréal, Québec-Amérique, 2006; Gaston Cholette, *L'action internationale du Québec en matière linguistique : coopération avec la France et la Francophonie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997 [Cholette, *L'action internationale*].

prioritaires et les besoins exprimés par les responsables du MEQ, et démontre également l'opposition manifestée par le Quai d'Orsay à l'idée de conclure une entente avec le Québec et ainsi déroger aux règles du droit international. La dernière partie de l'article observe l'implantation des premiers programmes conjoints de coopération et la signature de l'entente franco-québécoise sur la culture, ratifiée le 24 novembre 1965.

I. Les échanges avec l'ÉNA et l'ASTEF

La première initiative bilatérale à se matérialiser est l'accord conclu entre Paul Gérin-Lajoie et la direction de l'ÉNA permettant l'instauration de stages pour de jeunes fonctionnaires québécois.

A. Le programme de stages à l'ÉNA

L'accueil de stagiaires québécois à l'ÉNA est une idée du diplomate Bernard Dorin. Affecté à l'ambassade de France à Ottawa à la fin des années 1950, Dorin était rentré à Paris avec le désir de contribuer au renforcement des liens avec le Québec. À la tête de ce qu'on a qualifié le « lobby du Québec à Paris », qui regroupait une douzaine de hauts fonctionnaires et de politiciens désireux de soutenir l'effort d'émancipation amorcé au Québec, Dorin va travailler sans relâche au développement de la coopération, en rédigeant notamment le texte qui constituera la base des accords signés en 1967 par Daniel Johnson et le ministre français Alain Peyrefitte.

Ancien élève de l'ÉNA, Dorin proposait que dix places soient offertes à des fonctionnaires québécois au sein de cet établissement, qui forme depuis 1945 les futurs diplomates et les cadres de l'administration française. Il souhaitait ainsi que de jeunes fonctionnaires québécois puissent séjourner à Paris, pour travailler aux côtés de leurs homologues français. Cette opération visait à stimuler une plus grande collaboration entre les deux administrations et apparaissait, selon Dorin, comme un « bon moyen d'établir un premier contact avec la jeunesse québécoise, contact qui se développera plus tard, dans un autre cadre, avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse »¹².

Informé des démarches entreprises par Dorin, Gérin-Lajoie envoie, en avril 1963, Jean-Marie Martin, ancien doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, à Paris pour rencontrer le directeur de l'ÉNA, François Gazier, et entamer des discussions pour l'accueil de stagiaires québécois¹³. Au mois de septembre, Bernard Dorin vient au Québec pour arrêter les modalités du programme avec Paul Gérin-Lajoie. Le conseil des ministres donne son aval au projet. « La fin de

¹² Paul-André Comeau et Jean-Paul Fournier, *Le lobby du Québec à Paris : les précurseurs du général de Gaulle*, Montréal, Québec-Amérique, 2002 à la p 70.

¹³ Dale C Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1990 à la p 149 [Thomson, *De Gaulle*].

l'année était proche et l'arrivée des stagiaires québécois en France devait avoir lieu au plus tard au début de janvier 1964 »¹⁴, se souvient Gaston Cholette, alors directeur du Service de coopération au ministère de la Jeunesse : « Au risque de retarder d'un an l'ensemble de l'opération, il faut en catastrophe choisir les candidats et remplir rapidement toutes les formalités administratives indispensables, dont la plus importante est l'approbation par les plus hautes autorités des crédits nécessaires »¹⁵. Le 18 décembre 1963, il s'entretient avec André Dolbec, le contrôleur de la Trésorerie, fort sceptique quant au bien-fondé du programme, et arrive à le convaincre de débloquer les crédits nécessaires¹⁶. La sélection des candidats s'opère dans la foulée. Le 23 décembre, Paul Gérin-Lajoie désigne officiellement six stagiaires, qui s'envolent pour Paris le 10 janvier 1964, afin d'entamer leur scolarité de six mois à l'ÉNA.

Pendant toute la durée des discussions, l'ambassadeur de France, Raymond Bousquet, avait communiqué avec les responsables du ministère des Affaires extérieures, afin de les tenir informés de l'évolution du projet. Au moment de finaliser les termes de l'entente entre les deux gouvernements, les autorités fédérales obtiennent que deux fonctionnaires de leur administration soient intégrés au sein du groupe de stagiaires canadiens. Le 15 janvier 1964, un échange de lettres entre Paris et Ottawa venait officialiser l'existence du programme de coopération avec l'ÉNA¹⁷.

En juin 1964, la direction de l'ÉNA dressait un bilan positif du semestre d'études des fonctionnaires québécois. Paul Gérin-Lajoie présente au conseil des ministres un rapport affirmant que les participants avaient déclaré « unanimement que leur stage répondait en substance à leurs désirs et que le programme des cours et des travaux à l'ÉNA convenait parfaitement aux besoins et aux aspirations du Québec d'aujourd'hui »¹⁸.

Forts du succès du premier échange, les responsables du MEQ entament, en juillet 1964, la sélection d'une nouvelle cohorte de stagiaires. Huit candidats, sur la vingtaine de personnes auditionnées, sont retenus, provenant des ministères des Richesses naturelles, de l'Éducation et des Affaires municipales, du Conseil de la Trésorerie, du Conseil d'Orientation économique, mais également un cadre d'Hydro-Québec et deux jeunes diplômés. Le programme de leur séjour, dont la durée avait été portée à sept mois, avait été également amélioré par la direction de l'ÉNA, avec l'ajout de nouveaux cours et la possibilité d'effectuer, durant l'automne, un stage de trois mois dans des préfectures de l'Hexagone. Les échanges instaurés avec l'ÉNA, quoique limités en nombre, offrent un exemple intéressant de coopération technique, visant à enrichir la formation de jeunes cadres de l'administration québécoise. Cette formule de stages se poursuivra jusqu'à la création au Québec de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) en 1968.

¹⁴ Gaston Cholette, *Au service du Québec*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1994 [Cholette, *Au service du Québec*] à la p 106.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid* à la p 107.

¹⁷ Paquin, « Les relations internationales du Québec », supra note 2 à la p 27.

¹⁸ Tel que cité dans Mesli, *La coopération*, supra note 11 à la p 33.

B. La convention de coopération avec l'ASTEF

Parallèlement aux activités engagées avec l'ÉNA, Paul Gérin-Lajoie négocie en 1963 un programme de coopération avec les responsables de l'ASTEF. Cette association, fondée en 1958, était chargée d'assurer l'accueil et l'encadrement des milliers de scientifiques et d'ingénieurs qui effectuaient chaque année un stage dans l'Hexagone, grâce à l'octroi d'une bourse du gouvernement français. Invité au Québec en 1962 parmi les membres de la mission économique française, Marcel Demonque, président des Ciments Lafarge et directeur de l'ASTEF, s'entretient avec René Lévesque, qui lui présente les grands projets en cours dans le domaine de l'hydro-électricité. Les deux parties conviennent que des échanges de travailleurs pourraient servir de préalable à l'instauration d'une coopération économique plus poussée, afin de permettre aux dirigeants d'entreprise, aux ingénieurs et aux techniciens de se familiariser avec le monde du travail outre-Atlantique.

Sous l'égide de l'ASTEF, des discussions s'engagent avec le Conseil d'orientation économique, chargé du suivi de l'opération au Québec, et l'Université de Toronto, afin de mettre au point un programme d'échanges dans le domaine de l'industrie. En décembre 1962, un rapport sur des « stages de coopération technique au Québec » est présenté au conseil des ministres. L'ambassadeur Raymond Bousquet et son conseiller commercial rédigent ensuite un document dont les principaux points constitueront l'entente de l'ASTEF. Il est prévu d'accueillir en France pour des missions de courte durée des fonctionnaires, des professeurs, des ingénieurs et des chefs d'entreprise, ainsi que d'offrir des bourses de stage pour des ingénieurs et des chercheurs fraîchement diplômés ou déjà en activité¹⁹. Le 14 janvier 1963, Bousquet soumet son projet au Quai d'Orsay, afin de recevoir l'agrément du ministre Couve de Murville. Dans sa lettre, il souligne l'intérêt de soutenir le développement économique du Québec, tout en y promouvant les méthodes françaises. Ce régime de coopération technique intergouvernemental, écrit-il, a pour objet de prévoir le « perfectionnement, par nos soins, d'ingénieurs canadiens-français à divers stades de leur formation technique. Ainsi, ces ingénieurs seraient-ils mieux préparés à l'application ultérieure, au Québec, de nos méthodes et de nos conceptions. De ce fait, également, serait constituée la meilleure des bases à d'éventuels investissements français à l'avenir »²⁰.

En mai 1963, le directeur général de l'ASTEF, Jacques Vattaire, se rend au Québec pour rédiger la convention d'échanges avec Paul Gérin-Lajoie. Cette responsabilité aurait dû échoir à René Tremblay, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce : celui-ci, malade, ne souhaitait pas augmenter ses responsabilités et s'appuya sur le fait que le programme contenait des bourses pour désigner le ministère de la Jeunesse²¹. Les discussions aboutissent durant l'automne. Le 23 décembre 1963, Bousquet transmet à Ottawa le texte de l'accord de l'ASTEF, afin de recevoir l'aval du ministre des Affaires extérieures. Paul Martin lui répond quatre

¹⁹ Gaston Cholette, *La coopération économique franco-québécoise, de 1961 à 1997*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998 aux pp 26-8 [Cholette, *La coopération économique*].

²⁰ *Ibid* aux pp 29-30.

²¹ Cholette, *Au service du Québec*, *supra* note 14 aux pp 100-01.

jours plus tard et donne son accord aux « projets de contrats » entre l'ASTEF, les autorités québécoises et l'Université de Toronto.

L'entrée en vigueur de la convention de coopération technique se matérialise par le biais d'un échange de lettres entre Gérin-Lajoie et Demonque. Le 3 janvier 1964, le président de l'ASTEF écrit à Québec et confirme l'instauration de stages pour les ingénieurs et les techniciens, ainsi que l'organisation, en France, de voyages d'études pour des groupes d'ingénieurs et d'industriels. Pour financer ces activités, l'ASTEF allait débloquer la somme de 1,5 million de francs pour la première année. Le 4 février 1964, Paul Gérin-Lajoie répond à son homologue. Après avoir indiqué que l'accord avait été ratifié par son gouvernement, il annonce que le ministère de la Jeunesse comptait contribuer à hauteur de 150 000 dollars. Dans sa lettre, Gérin-Lajoie retranscrit l'essentiel des dispositions présentes dans le texte de Demonque, en remplaçant toutefois le terme de « canadien » par celui de « québécois », et manifeste le désir d'ouvrir la coopération à un public plus large. Outre les ingénieurs et les techniciens, il est mentionné que les étudiants, professeurs, scientifiques et experts pourront prendre part aux stages. Les voyages d'études organisés en France pour les industriels et les dirigeants d'entreprise seront également élargis à des groupes de scientifiques, de professeurs et de syndicalistes. Enfin, les deux parties convenaient de l'instauration d'une commission mixte, comprenant quatre délégués de part et d'autre, pour suivre le déroulement des opérations. La délégation française devait être composée des deux représentants de l'ASTEF, de l'attaché culturel et du conseiller économique du consulat de France à Québec. Il était prévu, du côté québécois, que le Directeur de la coopération, un membre du ministère de l'Industrie et du Commerce et deux représentants des universités siègent au sein de la commission.

Les premiers stages entrent en vigueur au printemps 1964 : 54 ingénieurs québécois en bénéficient la première année, ils sont 59 en 1965, plus d'une centaine l'année suivante. Dans le cas des missions d'experts en France, le programme commence plus modestement. Face au relatif désintérêt des entreprises, réticentes à se séparer pendant plusieurs mois de leurs cadres qualifiés, Cholette se tourne vers les universités, en particulier celles spécialisées dans les sciences et le génie, comme l'École polytechnique et la Faculté des sciences de l'Université Laval, qui présentent sur ses conseils des candidats aux bourses de l'ASTEF²². Les premiers échanges profitent ainsi largement au milieu universitaire puisqu'on compte, sur la trentaine de stagiaires québécois de l'année 1964-65, 14 professeurs d'université ou jeunes diplômés. Les échanges vont s'étoffer au fil des mois et, entre 1964 et 1967, 141 participants québécois ont effectué un séjour en outre-Atlantique sous l'égide de l'ASTEF. Les chiffres sont encore plus importants du côté français, avec 174 missions, signe de l'intérêt réciproque pour ce programme.

²² Shiro Noda, *Entre l'indépendance et le fédéralisme, 1970-1980 : la décennie marquante des relations internationales du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001 à la p 16.

II. La signature de l'entente franco-québécoise de coopération en éducation

Les ententes conclues avec l'ÉNA et l'ASTEF ont convaincu Paul Gérin-Lajoie d'aller de l'avant. « Devant le résultat remporté par les premiers programmes d'échanges, écrit-il, et face aux besoins du Québec dans le cadre de la réforme de l'éducation, la question d'un accord plus vaste entre la France et le Québec se pose à l'équipe dirigeante du ministère de l'Éducation »²³.

A. La genèse de l'entente

Les discussions s'amorcent en juin 1964, à l'initiative de l'ambassadeur Raymond Bousquet. Profitant du séjour au Québec du député gaulliste Xavier Deniau, chargé de préparer la visite d'une délégation de parlementaires français, Bousquet demande à s'entretenir avec Paul Gérin-Lajoie. Les deux hommes rencontrent le ministre à son domicile de Dorion et lui présentent l'ébauche d'un texte d'accord, qui prévoyait, « entre autres, des échanges de chercheurs et de professeurs d'université, le perfectionnement de professeurs québécois en France, une coopération en matière d'élaboration de programmes scolaires et des échanges d'étudiants »²⁴. Les préparatifs débutent à l'issue de cette entrevue. Le 2 juillet, Jean Lesage et le conseil exécutif donnent leur aval à l'ouverture de négociations avec les autorités françaises. Le 13 juillet, Gérin-Lajoie accueille la délégation de parlementaires français, et retrouve Xavier Deniau qui lui confirme la ferme intention de son gouvernement de signer un accord avec le Québec. Déjà impliqué dans les négociations avec l'ASTEF, Gaston Cholette reçoit le mandat de préparer cette nouvelle entente²⁵.

Le 18 juillet 1964, Raymond Bousquet adresse une longue note au ministre Couve de Murville. « Le nouveau ministre de l'Éducation du Québec m'a approché il y a quelques semaines, écrit-il, pour me faire connaître son souci, à l'occasion de la création de son ministère, d'en marquer le début par la conclusion d'un important accord franco-québécois de coopération et d'échanges universitaires »²⁶. Sa lettre expose les différents programmes envisagés. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, tout d'abord, Bousquet annonce que Gérin-Lajoie souhaitait voir le nombre d'universitaires français en poste au Québec passer de 30 à 75. Celui-ci demandait aussi qu'une cinquantaine de chercheurs français et environ 25 chercheurs québécois puissent bénéficier chaque année d'un séjour outre-Atlantique.

Bousquet insiste ensuite sur la nécessité d'augmenter le nombre des bourses offertes aux étudiants. Selon ses estimations, la France ne distribuait guère plus de 25 bourses par année, pour une somme d'environ 30 000 dollars. Gérin-Lajoie proposait que 50 étudiants québécois du niveau de la licence et 50 du niveau de la

²³ Paul Gérin-Lajoie, *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989 aux pp 321-22.

²⁴ *Ibid* aux pp 322-23.

²⁵ Cholette, *Au service du Québec*, *supra* note 14 aux pp 113-14.

²⁶ Tel que cité dans Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 aux pp 42-43.

maîtrise puissent se rendre en France chaque année. En guise de réciprocité, le MEQ s'engageait à créer un programme destiné aux étudiants français désireux de se rendre au Québec, avec l'octroi d'une centaine de bourses d'une durée de douze mois et du même montant que celles versées aux étudiants québécois.

Le deuxième thème abordé est celui de la formation des maîtres. Selon Bousquet, la France se devait de répondre aux attentes du Québec, et jouer un rôle de modèle dans ce domaine :

Monsieur Gérin-Lajoie est particulièrement attaché à l'organisation de stages de professeurs québécois d'écoles normales en France. En effet, au moment où il organise son nouveau ministère, il lui paraît indispensable que les hommes appelés à diriger l'enseignement dans toutes les branches soient imbus de nos méthodes et de nos conceptions. Je n'ai pas besoin d'appeler l'attention toute spéciale du Département sur l'intérêt que présente cette suggestion [...] : elle permettra, en effet, si elle est satisfaite, de donner à la jeunesse du Québec la connaissance et la pratique de nos normes et de nos méthodes²⁷.

Il proposait que des stages d'une année scolaire dans l'Hexagone soient offerts à l'attention de 25 enseignants québécois, et que 25 professeurs français puissent se rendre au Québec pour dispenser une série de cours. Des mesures similaires seraient appliquées dans l'enseignement technique.

En ce qui concerne le financement de l'accord, Bousquet estimait que la France avait consacré, en 1963, environ 1 800 000 francs à ses activités universitaires et culturelles au Canada. Sur ce total, les crédits dépensés au titre de l'enseignement représentaient environ 720 000 francs, soit 144 000 dollars. De cette somme, au moins les deux tiers, soit 100 000 dollars, avaient été consacrés à la coopération et aux échanges universitaires avec le Québec. Proposant que ce montant de 100 000 dollars constitue la mise de fonds du gouvernement français pour la première année, Bousquet annonce que les autorités québécoises étaient prêtes à débloquer des budgets conséquents :

Nos interlocuteurs québécois ont en effet le souci, pour permettre le développement souhaité des échanges universitaires, de consacrer à ceux-ci des sommes considérables. Le plafond indiqué officiellement, à sa charge, par Monsieur Gérin-Lajoie est de deux millions de dollars par an, si la France est en mesure de réserver une somme analogue à notre accord. Nous devons tenir compte, en effet, de la nécessité de nos interlocuteurs québécois qui, en mettant en avant un chiffre aussi élevé, ont fait à l'égard de la France un geste dont nous saurions méconnaître l'importance²⁸.

Pour encadrer ces différents programmes et examiner le bilan financier en fin d'exercice, il était prévu de créer une Commission mixte bilatérale, inspirée du modèle de l'ASTEF. Celle-ci devait être composée de six ou sept représentants du gouvernement français, la commission québécoise pouvant, quant à elle, être présidée par Gaston Cholette, « assisté d'au moins cinq ou six fonctionnaires »²⁹.

²⁷ *Ibid* à la p 43.

²⁸ Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 à la p 44.

²⁹ *Ibid* à la p 44.

L'ambassadeur poursuit en soulignant que les négociations engagées avec les autorités québécoises ont reçu, dès l'origine, l'approbation du gouvernement fédéral. Quelques jours après son entrevue au domicile de Gérin-Lajoie, Bousquet avait en effet écrit à titre officieux et personnel au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Marcel Cadieux, pour lui faire part de la volonté des dirigeants du MEQ de négocier un nouvel accord. Le 9 juillet 1964, le ministre Paul Martin lui avait répondu, en suggérant que les ministères français et québécois s'entendent de manière provisoire, avant que le gouvernement canadien donne son aval par le biais d'un échange de lettres³⁰.

Dans sa note au Quai d'Orsay, Bousquet précise que les responsables du ministère des Affaires extérieures, qui menaient avec lui des négociations en vue d'une entente culturelle franco-canadienne, ont consenti, « en raison des délais sans doute très importants » avant que les discussions aboutissent, « à ce que la France et le Québec aillent de l'avant, [...] sous réserve que cet accord soit réalisé dans les mêmes conditions que l'échange de lettres Gérin-Lajoie-Demonque »³¹.

À la fin de sa lettre, Bousquet soulignait la nécessité de collaborer avec le Québec, afin de soutenir les réformes engagées :

Je ne saurais trop rappeler l'attention du Département sur l'importance exceptionnelle que revêt l'accord proposé dans la situation présente de l'évolution du Québec. De même que, sur le plan économique, il nous est demandé (avec l'accord des ingénieurs) de former, dans la décennie qui vient, les éléments qui prendront le contrôle économique de la province francophone, à commencer par l'hydroélectricité, de même, sur le plan universitaire, le Québec attend-il de la France qu'elle joue le rôle d'inspiration et de formation universitaire et technique que nos amis du gouvernement Lesage attendent de nous. Le chiffre de deux millions de dollars annuellement mis en réserve par M. Gérin-Lajoie et ses services (pour le financement de la partie québécoise de l'accord) indique assez l'importance attachée à une coopération qui n'a jamais existé jusqu'ici sur une échelle étendue entre la France et le Québec³².

Et, de conclure : « Le développement de nos échanges avec le Québec constituera, j'en suis convaincu, le meilleur exemple pour l'expansion générale de la coopération universitaire avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces »³³.

B. La réaction du Quai d'Orsay et la poursuite des négociations

Loin de l'enthousiasme affiché par l'ambassadeur, la nouvelle est accueillie avec scepticisme au Quai d'Orsay. Le 1er septembre 1964, la copie du texte de

³⁰ Thomson, *De Gaulle*, *supra* note 13 à la p 165.

³¹ Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 à la p 45.

³² *Ibid* à la p 46.

³³ *Ibid.*

Bousquet est transmise au ministère de l'Éducation nationale, avec une note exprimant les réserves des diplomates. Soucieux du respect du droit international, le document insiste, tout d'abord, sur les obstacles liés à la matérialisation de l'entente. « Comme il n'est pas possible de conclure un accord de gouvernement à gouvernement entre la France et la province de Québec »³⁴, affirme-t-il catégoriquement, il convenait d'identifier du côté français les différents organismes chargés de négocier avec les autorités québécoises. Si le Centre National de la Recherche scientifique était l'interlocuteur tout désigné pour les échanges de chercheurs, il apparaissait « moins clairement à qui nous pourrions avoir recours pour les échanges de professeurs des divers ordres d'enseignement, pour les échanges d'étudiants »³⁵. Faute d'un organisme français compétent, le Quai d'Orsay concluait « que l'accord envisagé par Monsieur Gérin-Lajoie devrait être fractionné en autant d'accords particuliers qu'il y a de domaines d'échanges concernés »³⁶. Par la suite, un échange de lettres entre le ministre des Affaires extérieures du Canada et l'ambassadeur de France à Ottawa permettrait de conférer à ces textes le caractère d'un arrangement intergouvernemental. Les responsables du ministère des Affaires étrangères s'opposaient également à la formule de financement proposée par Bousquet, impliquant la création d'un fonds commun. Ils souhaitaient que chacun des textes propose un programme précis et détaillé et en définisse les modalités de financement, afin que tous les ministères concernés puissent contribuer au moyen de crédits budgétaires normaux.

En dépit des réserves affichées par le Quai d'Orsay, les deux parties continuent de s'affairer. À Québec, Gaston Cholette est chargé de superviser la préparation de l'entente. Il entretient de nombreux contacts avec Raymond Bousquet, et celui-ci « revient plusieurs fois à la charge auprès du ministre et du sous-ministre dans le but de faire avancer les négociations, mais presque toujours Paul Gérin-Lajoie et Arthur Tremblay n'ont pas le temps de le recevoir, car ils sont trop occupés par la mise en place du ministère de l'Éducation »³⁷, écrit Cholette.

Le bouillant ambassadeur est donc obligé de se rabattre sur moi – directeur de la coopération sans personnel, sinon une secrétaire –, car je suis le seul interlocuteur disponible. Chaque fois que cela se produit, Raymond Bousquet arrive en trombe dans mon bureau avec ses conseillers de l'ambassade et le personnel du consulat général de France à Québec qu'il entraîne au passage³⁸.

Le 20 octobre 1964, Jean Lesage adresse une lettre au général de Gaulle, dans laquelle il lui fait part de son désir de signer un accord en éducation. Le premier ministre, qui devait se rendre trois semaines plus tard dans l'Hexagone, comptait recevoir à cette occasion l'approbation du président de la République.

³⁴ *Ibid* aux pp 46-47.

³⁵ *Ibid* à la p 47.

³⁶ *Ibid*.

³⁷ Cholette, *Au service du Québec*, *supra* note 14 aux pp 113-14.

³⁸ *Ibid*.

Au cours du mois de novembre, deux rencontres de travail sont organisées. Une délégation du MEQ, composée de Jean-Marie Joly, directeur général des programmes et des examens, de Paul-Émile Larose, directeur de l'enseignement spécialisé et de Roger Langlois, directeur de l'École normale de l'enseignement technique, est reçue à Paris le 4 novembre 1964, au ministère des Affaires étrangères. Leurs interlocuteurs sont Pierre de Menthon, conseiller au ministère et futur consul de France à Québec, Jeanne Laurent, sous-directrice au ministère de l'Éducation nationale, et Lucienne Plin, du Centre national de la recherche scientifique. La rencontre est présidée par le directeur général des Affaires culturelles et techniques du Quai d'Orsay, Jean Basdevant. En poste à l'ambassade de France à Ottawa pendant la Seconde Guerre mondiale, Basdevant connaissait bien la situation canadienne, et il va conduire les négociations « d'une main de maître, écrit Dale Thomson, calmant les ardeurs de Raymond Bousquet, favorable au Québec, et réduisant les demandes parfois trop exigeantes d'un côté comme de l'autre »³⁹.

Parmi les propositions formulées par l'ambassadeur Bousquet au début de l'été, la délégation française confirme, tout d'abord, la création de 25 à 30 bourses universitaires, qui allaient être attribuées à des étudiants québécois dès l'année 1965. Dans le domaine de la formation des maîtres, il est prévu qu'une dizaine de professeurs français pourraient se rendre au Québec pour effectuer des missions d'enseignement d'une durée de six semaines. Le ministère de l'Éducation nationale s'engageait aussi à accueillir des professeurs québécois d'école normale pour des stages de neuf mois dans l'Hexagone. Le programme de ces stages avait été arrêté par les autorités françaises : après un premier mois de cours au Centre International d'Études pédagogiques de Sèvres, les enseignants québécois intégreraient par petits groupes des écoles normales ou des centres pédagogiques régionaux afin d'observer la pratique de l'enseignement du français ou de certaines disciplines spécialisées. Lors des vacances de Pâques, les stagiaires seraient regroupés à Sèvres pour permettre une confrontation de leurs expériences, en présence d'un représentant du MEQ. Le dernier trimestre du séjour serait consacré à un stage dans des centres à travers la France. Les discussions portent ensuite sur la planification et l'élaboration des programmes scolaires, et la délégation québécoise exprime le souhait d'inviter des spécialistes français des questions des programmes scolaires et des méthodes en matière de planification à long terme de l'enseignement.

Le secteur technique fait également l'objet d'une attention importante. Les représentants québécois font part de leur désir d'obtenir de l'aide d'experts ou de conseillers pédagogiques français pour l'établissement de nouveaux programmes d'études liés aux besoins de l'industrie, notamment dans les domaines de l'aérotechnique, de la construction automobile et de l'ébénisterie. Pour favoriser le perfectionnement de l'enseignement dans les secteurs déjà existants, il est prévu l'envoi de stagiaires québécois en France et la venue d'experts français au Québec dans des thèmes jugés prioritaires tels que la préparation de la main-d'œuvre à l'automatisation, la place de l'enseignement technique dans la planification de l'éducation, la collaboration entre l'enseignement et l'industrie ou l'organisation des

³⁹ Thomson, *De Gaulle*, supra note 13 à la p 177.

recherches pratiques au niveau technique. On envisage également le séjour d'une vingtaine d'experts français, pour des missions de courte ou moyenne durée, afin de collaborer avec les comités de planification du MEQ.

Le cas de l'École normale d'enseignement technique du Québec (ENET), créée à Montréal en mai 1964, est ensuite évoqué. Son directeur, Roger Langlois, demande la constitution de groupes d'étude, chargés d'examiner l'efficacité des méthodes d'enseignement et des programmes. Ces groupes comprendraient des professeurs de l'école, des représentants de l'industrie, ainsi que des conseillers pédagogiques français. Leurs travaux porteraient sur la pédagogie et le développement de la culture générale au sein de l'enseignement technique, les rapports entre l'enseignement et l'industrie, la formation des maîtres face au progrès de l'automatisation et le perfectionnement des cadres des écoles techniques en matière d'administration scolaire.

En dernier lieu, la question de la francisation du vocabulaire technique, jugée prioritaire par les autorités québécoises, est abordée. Il est convenu que des enseignants français viendraient au Québec pendant une année pour dispenser des cours. Il est également prévu que des professeurs québécois puissent aller se perfectionner dans l'Hexagone.

À l'issue de cette rencontre, qui permet de mieux apprécier l'avancée des négociations, une deuxième réunion est programmée pour le 20 novembre à Québec. Pour sa part, le Quai d'Orsay réitère aux services du ministère de l'Éducation nationale sa volonté d'éviter « non seulement un accord culturel comportant une cérémonie de signatures, avec MM. Couve de Murville et Fouchet pour la France, Gérin-Lajoie pour le Québec, mais aussi un échange de lettres ». Seule était prévue l'apposition de paraphe sur des procès-verbaux, établis à l'occasion d'entretiens bilatéraux et qui devaient « se borner à tracer les grandes lignes de la coopération à prévoir et de mettre en mouvement un mécanisme », avec la création d'une commission mixte chargée d'établir un programme annuel⁴⁰.

C. La visite de Jean Lesage à Paris

Quelques jours plus tard, Jean Lesage amorçait son troisième séjour officiel en France. Après avoir commencé sa tournée en Europe par la Grèce et l'Italie, le premier ministre rédige le 8 novembre 1964, la veille de son arrivée à Paris, une note confidentielle à l'attention de Claude Morin. L'optimisme prime chez Lesage : en ce qui concerne « l'entente sur l'éducation, écrit-il, tout va très bien, la collaboration de Jules Léger est parfaite, et j'annoncerai dès mon retour (peut-être même à Paris) l'accord de principe »⁴¹. Le même jour, le premier ministre fait adresser une lettre au conseiller diplomatique du général de Gaulle. « Votre ambassadeur au Canada et mon ministre de l'Éducation ont travaillé à la mise au point d'[un] projet d'accord » en

⁴⁰ Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 aux pp 49-52.

⁴¹ Morin, *L'art de l'impossible*, *supra* note 9 à la p 23.

éducation, écrit Lesage, et « je ne saurais trop insister sur l'importance que j'attache à un pareil accord. Celui-ci se situe, au surplus, dans la ligne que la France entend donner, à l'avenir, à sa politique de coopération avec les pays francophones, au premier rang desquels figure le Québec ». Il ajoute que le gouvernement fédéral était « entièrement favorable à ce que, dans l'attente d'un accord-cadre entre le Canada et la France, l'entente proposée sur le plan de l'éducation puisse intervenir directement entre les services français et québécois intéressés »⁴². Enfin, Lesage exprimait le souhait que l'accord soit signé par les deux ministres de l'Éducation.

En transmettant cette lettre aux autorités françaises, l'ambassadeur canadien Jules Léger fait part de ses réticences quant aux termes employés par Lesage, affirmant que « certaines conceptions du gouvernement provincial vont au-delà de l'accord donné »⁴³ par le ministère des Affaires extérieures. Outre le fait que le Québec ne pouvait être considéré comme un « pays » francophone, le texte laissait entendre que Paul Gérin-Lajoie avait directement entamé des négociations avec l'ambassadeur Bousquet, sans l'accord d'Ottawa. Léger insista également sur le fait que l'entente négociée entre la France et le Québec n'avait qu'un caractère intérimaire, et serait intégrée au sein de l'accord-cadre franco-canadien, lequel « couvrirait l'ensemble des relations culturelles entre la France et toutes les provinces du Canada »⁴⁴.

Pendant son séjour à Paris, Lesage rencontre le premier ministre Georges Pompidou, qui lui annonce que la délégation générale à Paris aura désormais droit aux mêmes privilèges et immunités que les autres représentations diplomatiques. Le 12 novembre, Lesage est convié à l'Élysée. Le président français donne son accord à la signature de l'entente en éducation et confirme que le texte sera ratifié par le ministre Fouchet. Il accepte également le principe d'un deuxième accord de coopération dans le domaine de la culture. Visiblement peu soucieux des réserves émises par Ottawa, et faisant fi des critiques du Quai d'Orsay, de Gaulle avait donc tranché, démontrant sa volonté de conférer un caractère officiel à l'entente franco-québécoise.

Une semaine après la visite du premier ministre Lesage, une délégation française se rend au Québec pour finaliser la rédaction de l'entente en éducation. Le groupe de fonctionnaires est dirigé par Jean Basdevant, qui profite de son séjour pour effectuer un rapide déplacement à Ottawa afin de rencontrer ses homologues du ministère des Affaires extérieures et clarifier avec eux les conditions de la signature de l'accord franco-québécois⁴⁵.

La réunion de travail a lieu le 20 novembre 1964, au siège du MEQ. Les discussions portent tout d'abord sur la forme du texte. Comme l'ont décrété de Gaulle et Lesage, il s'agira d'un procès-verbal unique, authentifié par le ministre québécois de l'Éducation, lors d'un voyage initialement prévu au début de janvier 1965 à Paris,

⁴² Tel que cité dans Morin, *ibid* aux pp 23-24.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Patry, *Le Québec dans le monde*, *supra* note 2 à la p 62.

⁴⁵ Thomson, *De Gaulle*, *supra* note 13 à la p 174.

et par Christian Fouchet et Jean Basdevant du côté français. Conformément aux souhaits du Quai d'Orsay, il est convenu que les actions seront financées de part et d'autre, mais « rien n'empêche, bien entendu, qu'une comptabilisation de ces efforts financiers soit faite par chacune de deux parties, note le procès-verbal, afin de montrer à l'opinion publique l'importance des moyens mis en œuvre »⁴⁶. Outre les points abordés lors de la séance de travail du 4 novembre, les deux délégations s'engagent à apporter « une attention très particulière au problème des équivalences de diplôme »⁴⁷ et à encourager les missions de courte durée pour les professeurs d'université et les bourses pour les étudiants post-gradués. Il est convenu que le MEQ participera à la sélection des boursiers et des professeurs français détachés au Québec. À l'issue de la rencontre, les services du Quai d'Orsay rédigent le texte qui constituera la colonne vertébrale du futur accord de coopération. Le document est transmis le 1^{er} décembre au ministère de l'Éducation nationale.

D. La mission de l'inspecteur Hepp au Québec

Pour finaliser la préparation des premiers échanges, le ministère de l'Éducation nationale avait convenu d'envoyer un représentant au Québec. Durant sa mission, qui se déroule du 1^{er} au 20 décembre 1964, l'inspecteur général Hepp se fait un observateur admiratif de la réforme scolaire en cours, dont les objectifs, affirme-t-il, sont de « donner à tous les enfants une chance égale » et de « mettre l'école de demain en place tout de suite et en une seule fois »⁴⁸.

Au terme de son séjour, Hepp proposait que, pour la première année, 25 enseignants québécois puissent effectuer un stage dans des écoles normales de l'Hexagone. Dans l'enseignement technique, il était convenu que 25 professeurs québécois se rendraient en France pour des missions d'observation ou d'études. Conformément aux demandes exprimées par les autorités québécoises, l'École normale d'enseignement technique du Québec bénéficie d'une attention accrue, puisque deux professeurs de cet établissement pourront intégrer l'École normale supérieure d'enseignement technique (ENSET) de Cachan pour un an, et cinq autres y resteront pendant un trimestre. De plus, cinq professeurs français devaient être détachés en mission d'enseignement pour une période d'environ dix mois et affectés dans les premiers temps à l'ENET. Hepp proposait également la venue d'une vingtaine d'experts français au Québec afin de collaborer à l'établissement de nouveaux programmes d'enseignement, notamment dans les domaines de la production automobile, la construction navale, l'exploitation minière et le bâtiment.

Dans son rapport de mission, Hepp concluait qu'à la lumière « du renouveau qui secoue le Québec actuellement », les vœux du gouvernement Lesage méritaient « d'être accueillis par nous avec une sympathie agissante », ajoutant qu'un « contact permanent, une conversation permanente devraient être établis entre nos deux ministères » pour arriver à une « mise en commun de nos deux expériences »⁴⁹.

⁴⁶ Tel que cité dans Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 à la p 56.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid* à la p 57.

⁴⁹ *Ibid.*

Le 21 décembre, Gérin-Lajoie convoque à son domicile Gaston Cholette et le sous-ministre Arthur Tremblay. Ils rédigent à cette occasion le préambule de l'entente. Le lendemain, Cholette et le consul de France à Québec, Robert Picard, partent à Ottawa rencontrer Raymond Bousquet, qui donne son accord⁵⁰. Un procès-verbal détaillé est présenté au conseil des ministres le 26 janvier 1965, qui débloque les crédits nécessaires. Un décret autorisant la signature de l'entente est adopté, affirmant que « pour exercer pleinement et efficacement les fonctions qui relèvent de sa compétence, plus particulièrement en matière d'éducation, le gouvernement du Québec doit entretenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes étrangers »⁵¹.

Le texte étant fin prêt, Claude Morin communique avec le gouvernement fédéral pour recevoir son assentiment. Pendant ses discussions avec Marcel Cadieux et Jules Léger, Morin se voit refuser les termes d'« accord », de « convention » et de « déclaration conjointe » pour définir le document franco-québécois. Sur les conseils de Basdevant et d'un fonctionnaire fédéral, Ghislain Hardy, le consensus se porte finalement le mot d'« entente », qui n'impliquait pas forcément la participation de pays souverains⁵². Encore engagé dans les négociations de l'accord franco-canadien, le gouvernement Pearson avait été pris de vitesse, devant de surcroît consentir à la tenue d'une cérémonie de signature entre Gérin-Lajoie et son homologue. Paul Martin déclara à plusieurs reprises que l'entente en éducation n'avait toutefois qu'un « caractère technique et provisoire », destiné à être remplacé par un accord culturel général qu'il signerait à son tour avec l'Hexagone, « intéressant toutes les provinces qui désiraient s'en prévaloir », et qui viendrait chapeauter l'initiative franco-québécoise⁵³. Le ministère des Affaires extérieures exigea également le respect de la formule d'un échange de lettres entre les gouvernements français et canadien. Il était donc convenu que le jour de la signature de l'entente, l'ambassade de France à Ottawa communiquerait avec les autorités fédérales pour les informer officiellement et requérir leur assentiment.

III. Les conséquences de la signature de l'entente en éducation

Le 27 février 1965, au terme de huit mois de négociations, Paul Gérin-Lajoie et Claude Morin étaient à Paris pour signer, avec leurs homologues Christian Fouchet et Jean Basdevant, *l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation*. La présence de Claude Morin comme signataire aux côtés de Gérin-Lajoie est le fruit de la volonté de Jean Lesage, qui souhaitait impliquer le ministère des Affaires fédérales-provinciales, dont il était le titulaire⁵⁴.

⁵⁰ Cholette, *Au service du Québec*, supra note 14 à la p 115.

⁵¹ Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*, supra note 6 à la p 162.

⁵² Morin, *L'art de l'impossible*, supra note 9 à la p 26.

⁵³ Thomson, *De Gaulle*, supra note 13 aux pp 173-74.

⁵⁴ Morin, *L'art de l'impossible*, supra note 9 à la p 25.

A. Le texte de l'entente du 27 février 1965

Le document signé à cette occasion déroge quelque peu aux traditions diplomatiques. Il ne comporte ni « attendu » ni sceau, et s'apparente à un procès-verbal amélioré. Pour donner un caractère solennel à l'entente, les autorités québécoises avaient souhaité rédiger un préambule témoignant de la rencontre entre le premier ministre et le président de Gaulle⁵⁵. Les gouvernements se félicitaient ainsi « de l'heureuse évolution des pourparlers » amorcés lors de la visite de la délégation de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale française à Québec le 13 juillet 1964. « Le projet qui avait été présenté à cette occasion par M. Gérin-Lajoie a fait l'objet, par la suite, d'un entretien entre M. le Président de la République et M. le Premier ministre du Québec, le 12 novembre 1964 », continue le texte, qui mentionne également les deux réunions de travail tenues à Paris et à Québec au cours du mois de novembre⁵⁶.

En vue « de renforcer la coopération du Québec et de la France », les deux gouvernements s'engageaient à « organiser un système d'échanges concernant les chercheurs, en particulier dans les domaines de la science et de la médecine, les professeurs d'université et les étudiants titulaires d'un diplôme équivalent au moins à la licence, les professeurs d'écoles normales et d'écoles techniques, ainsi que les spécialistes en éducation physique, sports et éducation populaire »⁵⁷.

Le texte est divisé en neuf points. En premier lieu, les gouvernements souhaitaient « développer aussi largement que possible les envois de chercheurs », et appelaient les autorités responsables de part et d'autre de déterminer le volume de ces échanges et les spécialités dans lesquelles ils s'effectueraient. Le ministère des Affaires étrangères français était toutefois disposé à inviter, pour des courts séjours, « un certain nombre de personnalités québécoises du monde scientifique qui pourraient ainsi se rendre compte des possibilités offertes par les laboratoires français ». À la demande de la partie française, il fut décrété que les voyages et frais de séjour des chercheurs seraient supportés par le pays d'envoi, chaque pays restant ainsi maître de sa politique de recherche scientifique⁵⁸.

La France s'engageait aussi à faciliter la venue d'universitaires québécois, par le biais des invitations lancées par les universités françaises ou grâce à l'octroi de bourses de séjour pour des travaux de recherches. S'il convenait d'accroître les échanges dans « les disciplines qui ont eu traditionnellement la priorité », les autorités estimaient nécessaire de « mettre l'accent sur les sciences de la nature, les sciences et les techniques de l'ingénieur, les sciences sociales et la gestion des entreprises »⁵⁹.

La troisième section concerne le perfectionnement des professeurs d'écoles normales. Le texte confirme que 25 enseignants seront accueillis pour un stage de neuf mois dans des établissements français. Ceux-ci continueront d'être rémunérés

⁵⁵ Cholette, *Au service du Québec*, *supra* note 14 à la p 115.

⁵⁶ Tel que cité dans Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 à la p 62.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid* à la p 63.

⁵⁹ *Ibid* à la p 64.

par le MEQ et bénéficieront d'une indemnité d'éloignement et de vie chère de 25 %. La Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques du ministère du Quai d'Orsay s'engageait à prendre à sa charge leur voyage de retour. Conformément au programme adopté, les enseignants allaient suivre un mois de cours au CIEP de Sèvres, avant de partir dans des écoles normales ou des centres pédagogiques régionaux pour des stages d'observation. De plus, il est stipulé que dix professeurs français d'écoles normales se rendront au Québec pour des missions de six semaines, non seulement pour y assurer un service d'enseignement dans les écoles normales mais aussi pour participer à des entretiens portant sur des questions pédagogiques. Le choix de ces professeurs et des disciplines tiendra compte des propositions adressées aux autorités québécoises, qui s'engageaient à prendre leur charge les coûts de déplacement et de séjour des enseignants invités.

Dans le domaine des programmes scolaires, la partie québécoise réitère son désir d'inviter des spécialistes français, dans le cadre de missions de courte ou de moyenne durée. De même, des spécialistes québécois viendront en France afin de s'informer des méthodes françaises en matière de planification à long terme de l'enseignement.

Le cinquième point concerne l'enseignement technique. Il est confirmé, tout d'abord, que 25 professeurs québécois iront se perfectionner en France dans certaines techniques. Une vingtaine d'experts français viendront au Québec pour des missions de courte ou de moyenne durée, notamment pour collaborer avec les comités de planification du MEQ. Enfin, quelques professeurs français seront détachés pour des missions d'un an. En fonction des demandes présentées par les dirigeants québécois, il était convenu que les experts français pourraient être recrutés non seulement au sein de l'enseignement technique ou professionnel, mais aussi dans le secteur privé. Il était également prévu qu'un inspecteur de l'enseignement technique se rendrait au Québec pour y étudier l'ensemble des problèmes, en particulier dans les quatre domaines de la construction automobile, des constructions navales, des mines, ainsi que du bâtiment.

La section suivante est consacrée à l'École normale de l'enseignement technique du Québec. Le MEQ souhaitait la constitution de groupes d'études chargés d'examiner l'efficacité des méthodes d'enseignement et de modifier, au besoin, les programmes de cours nouvellement créés à l'ENET. Ces groupes comprendraient des professeurs de l'école, des représentants de l'industrie, ainsi que des conseillers pédagogiques français. La partie française se déclarait prête à rechercher les spécialistes demandés, et annonçait la visite d'un expert québécois à l'École Normale supérieure de l'enseignement technique à Cachan.

Pour favoriser les échanges d'étudiants, le gouvernement du Québec annonçait son intention d'offrir une cinquantaine de bourses à des étudiants français de deuxième et troisième cycles, la partie française souhaitant faire de même « dans toute la mesure des possibilités financières ». Afin d'encourager un nombre croissant d'échanges, les autorités s'engageaient ensuite à porter une « attention très particulière » à la question des équivalences des diplômes, que ce soit, du côté français, par des procédures d'équivalence individuelle ou en entamant des démarches

pour l'adoption d'un décret reconnaissant l'équivalence des diplômes québécois⁶⁰.

Le neuvième et dernier point concerne les modalités d'application de l'entente. Contrairement aux règles habituelles fixant la durée des accords internationaux à cinq ans, l'entente franco-québécoise ne précise aucune limite quant à sa validité. Les deux délégations, constatant « que le programme ainsi tracé nécessitera pour sa mise en œuvre un travail commun », approuvaient l'instauration de « rencontres à l'effet de suivre l'application des dispositions » qui auraient lieu tantôt à Paris, tantôt à Québec, dans le cadre d'une « Commission permanente de coopération franco-québécoise »⁶¹.

B. La doctrine Gérin-Lajoie

Au Québec, la signature de l'entente et la réception de Paul Gérin-Lajoie à l'Élysée sont saluées par la presse. Dans le *Devoir*, Jules Leblanc écrit que le Québec souhaitait « exercer sa compétence internationale, c'est-à-dire négocier et signer librement, et sans intermédiaire, des ententes avec divers pays »⁶². À Ottawa, Paul Martin doit intervenir pour rappeler qu'un échange de lettres avait couvert cette entente et que l'accord franco-canadien allait encadrer les activités du Québec avec l'Hexagone, alors que plusieurs députés conservateurs dénoncent aux Communes le fait que le Québec s'était avancé sur la scène internationale sans l'accord des autorités fédérales⁶³.

Les tensions s'accroissent le 12 avril 1965, lorsque Paul Gérin-Lajoie prononce son discours devant le corps consulaire de Montréal. Dans cette allocution, préparée par André Patry, il justifie la signature de l'entente en éducation et expose les prétentions du Québec sur la scène internationale. « Il y a un peu plus d'un mois, j'ai signé à Paris, avec les représentants du gouvernement de la République française, une entente sur des questions d'éducation », déclare Gérin-Lajoie. Loin d'être une « nouveauté » sur les plans diplomatique et constitutionnel, « cet événement a surtout démontré la détermination du Québec de prendre dans le monde contemporain la place qui lui revient et de s'assurer, à l'extérieur autant qu'à l'intérieur, tous les moyens nécessaires pour réaliser les aspirations de la société qu'il représente »⁶⁴. Et le ministre de conclure :

Pourquoi l'État qui met un accord à exécution serait-il incapable de le négocier et de le signer lui-même ? [...] Il n'y a, je le répète, aucune raison que le droit d'appliquer une convention internationale soit dissocié du droit de conclure cette convention. Il s'agit des deux étapes essentielles d'une opération unique. Il n'est plus admissible non plus que l'État fédéral puisse exercer une sorte de surveillance et de contrôle d'opportunité sur les

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Tel que cité par D. C. Thomson, *De Gaulle, supra* note 13 à la p 181.

⁶³ Gilles Duguay, *Le triangle Québec-Ottawa-Paris. Récit d'un ancien ambassadeur canadien*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010 à la p 250 [Duguay, *Le triangle*].

⁶⁴ Tel que cité dans Paquin, « Les relations internationales sous Lesage », *supra* note 2 aux pp 32-3.

relations internationales du Québec⁶⁵.

Paul Martin réagit en déclarant que le Canada ne possédait « qu'une personnalité internationale au sein de la communauté des nations », et avait seul « le pouvoir ou le droit de conclure des traités avec d'autres pays »⁶⁶. Le 23 avril, Gérin-Lajoie prononce une seconde allocution dans laquelle il conclut que le Québec devait pouvoir mener sa propre politique internationale. En dépit de l'opposition d'Ottawa, ce qu'il est convenu d'appeler la « doctrine Gérin-Lajoie » s'est imposée comme la ligne de conduite du Québec face au pouvoir fédéral, et n'a jamais été remise en cause par la suite.

C. La signature de l'entente franco-québécoise dans le domaine de la culture

La coopération franco-québécoise prend forme dès le printemps. Les 26 et 27 mai 1965, la première séance de la Commission permanente se déroule à Québec. Paul Gérin-Lajoie et Pierre Laporte accueillent la délégation française présidée par François Leduc, successeur de Raymond Bousquet à la tête de l'ambassade. Laporte confirme la signature prochaine d'un accord dans le domaine culturel. Les autorités québécoises annoncent également la création de 250 bourses de perfectionnement destinées à des étudiants titulaires d'une licence ou à des universitaires québécois qui souhaiteraient poursuivre des études dans les universités françaises. D'autres projets sont envisagés, le ministère de la Santé du Québec réclamant notamment la venue d'experts français en enseignement psychiatrique⁶⁷. Le 26 juillet 1965, Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris, est reçu pour sa première audience à l'Élysée. Au cours des discussions, de Gaulle réaffirma son intérêt pour le Québec, se déclarant « tout dévoué à la cause » du gouvernement Lesage⁶⁸.

Les premiers échanges s'amorcent durant l'été. Dix professeurs français d'école normale passent six semaines au Québec pour dispenser une série de cours. Au mois de septembre, ce sont finalement 22 professeurs québécois d'école normale et 19 enseignants du secteur technique qui partent pour une année de stage outre-Atlantique. Pendant la première année, une quarantaine d'universitaires québécois bénéficient d'un séjour en France. Quelques missions sont organisées pour des représentants d'universités, notamment de l'Université de Sherbrooke et l'Université de Montréal, afin qu'ils puissent aller recruter de futurs professeurs dans l'Hexagone⁶⁹.

Même si l'entente de coopération n'en fait pas mention, un autre programme va connaître un essor important, avec l'arrivée des 28 premiers coopérants militaires. Ces Volontaires du service national actif (VSNA) étaient de jeunes diplômés qui

⁶⁵ *Idem*.

⁶⁶ Tel que cité dans Morin, *L'art de l'impossible*, *supra* note 9 à la p 28.

⁶⁷ Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 à la p 66.

⁶⁸ Tel que cité dans Thomson, *De Gaulle*, *supra* note 13 aux pp 205-06.

⁶⁹ Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 à la p 243.

avaient choisi d'effectuer leur service militaire dans le cadre de la coopération technique. Au Québec, ils sont affectés dans des écoles normales ou des instituts de technologie, plusieurs d'entre eux intégrant également des départements universitaires.

Au cours de l'automne, les négociations entre Paris et Québec relatives à l'entente culturelle arrivent à leur terme. Celles-ci font l'objet d'une attention rigoureuse de la part des autorités fédérales, qui exigent d'approuver l'ensemble du document négocié par les services français et québécois. Ottawa impose également que l'accord-cadre franco-canadien sur la culture soit ratifié avant la deuxième entente entre Québec et Paris. Le 17 novembre 1965, le ministre Paul Martin et l'ambassadeur François Leduc signent l'Accord culturel entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française. Le texte autorisait les provinces canadiennes à coopérer avec l'Hexagone, à condition d'avoir l'assentiment d'Ottawa et de se référer à l'accord-cadre franco-canadien⁷⁰.

La signature de l'entente franco-québécoise intervient une semaine plus tard. Le 24 novembre 1965, Pierre Laporte reçoit à Québec l'ambassadeur Leduc pour parapher l'*Entente sur la coopération culturelle entre le gouvernement de la République française et du gouvernement du Québec*. Les deux gouvernements, « conscients des liens historiques que leur communauté d'origine, de langue et de culture a créés », proclamaient leur désir de « promouvoir la langue française et de développer leurs relations culturelles par la multiplication des échanges intellectuels, littéraires, artistiques et scientifiques »⁷¹. Le texte, qui ne fait nulle part référence à l'accord-cadre franco-canadien, prévoyait une coopération étroite pour la promotion et la diffusion de la langue, ainsi que l'organisation de réunions et des stages pour des spécialistes du français. Les gouvernements souhaitaient également favoriser des échanges dans les domaines de l'édition, de l'art, de la musique et des sciences.

Le soir de la signature de l'entente, Pierre Laporte, Guy Frégault et Claude Morin s'envolaient pour Paris, afin de prendre part à la deuxième session de la Commission permanente. Les discussions se poursuivent pendant trois jours et « les décisions prises au cours de ces réunions traduisent bien la volonté des gouvernements français et québécois d'accroître sensiblement leurs activités réciproques »⁷². La coopération prenait ainsi son élan et, au terme de cette première année, le gouvernement du Québec avait consacré quelque 894 000 dollars à ses activités avec la France⁷³.

⁷⁰ Duguay, *Le triangle*, *supra* note 63 à la p 254.

⁷¹ Mesli, *La coopération*, *supra* note 11 à la p 67.

⁷² Thomson, *De Gaulle*, *supra* note 13 aux pp 212-13.

⁷³ Louis Balthazar, Louis Bélanger et Gordon Mace, *Trente ans de politique extérieure du Québec, 1960-1990*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1993 à la p 110.

La signature de l'entente franco-québécoise de coopération en éducation, le 27 février 1965, constitue, à bien des égards, un acte fondateur. Dérogeant aux règles du droit international, et contre l'avis du Quai d'Orsay, de Gaulle avait créé un précédent diplomatique, en engageant la France avec le gouvernement d'un État non souverain. Selon Luc Bernier, le président français demeure « l'acteur extérieur de toute la politique étrangère québécoise. Si la Révolution tranquille a permis au Québec de donner le coup d'envoi à ses relations internationales, c'est de Gaulle qui en a permis le développement. C'est de France qu'est venue la vision la plus claire et la plus constante de ce que le Québec pouvait faire sur le plan international »⁷⁴.

Pour le gouvernement Lesage, la matérialisation de cette entente bilatérale conférait une nouvelle dimension à ses activités internationales. Après l'implantation de ses premières délégations sur le continent européen, le Québec se forgeait une personnalité internationale en négociant et signant les accords sur l'éducation et la culture avec la France. Comme l'a affirmé Paul Gérin-Lajoie, le Québec entendait désormais mener ses propres activités internationales, et les principes édictés lors de son célèbre discours devant le corps consulaire de Montréal n'ont jamais été démentis par la suite. Ainsi, la doctrine Gérin-Lajoie a donné un élan à la pratique des relations internationales du Québec, mais elle a aussi plus largement « contribué à l'émergence d'un véritable droit québécois des relations internationales du Québec »⁷⁵.

Cette affirmation du Québec sur la scène internationale a suscité de vives tensions avec le gouvernement fédéral. Dans un contexte déjà marqué par le refus du ministère des Affaires extérieures d'accorder plus de pouvoirs aux autorités québécoises dans la gestion de l'aide canadienne destinée à l'Afrique francophone⁷⁶, la signature de l'entente en éducation constituait le casus belli entre Québec et Ottawa. Le gouvernement Pearson, qui a consenti à l'ouverture de négociations entre Gérin-Lajoie et Raymond Bousquet, comptait faire prévaloir l'accord culturel franco-canadien pour encadrer l'ensemble des échanges entre les provinces et l'Hexagone. Au contraire, écrit l'ancien ambassadeur canadien Gilles Duguay, Ottawa a été « exclu définitivement de la relation » franco-québécoise⁷⁷. Par le biais de la coopération, la France avait décidé « de travailler et de dépenser des sommes considérables » avec le Québec,

sans qu'Ottawa sache ou approuve la nature et l'étendue de cette coopération nouvelle. Nulle autre province canadienne ne bénéficiera jamais d'un statut aussi particulier. Nul pays au monde n'est confronté à

⁷⁴ Louis Bernier, *De Paris à Washington. La politique internationale du Québec*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1996 à la p 67.

⁷⁵ Daniel Turp, « La doctrine Gérin-Lajoie et l'émergence d'un droit québécois des relations internationales » dans Stéphane Paquin, dir, *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006 aux pp 51-2.

⁷⁶ Robin Gendron, *Towards a Francophone Community. Canada's Relations with France and French Africa, 1946-1968*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006 aux pp 106-07.

⁷⁷ Duguay, *Le triangle*, supra note 63 à la p 248.

une pareille situation diplomatique. Le triangle est en place, institutionnalisé. Dans sa relation avec la France, le Québec s'est séparé du Canada⁷⁸.

La signature de l'entente en éducation a donc marqué le début d'un long contentieux entre Paris et Ottawa. Après l'onde de choc provoquée par le discours du général de Gaulle à Montréal, l'intégration du Québec au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique en 1970 va susciter de vives tensions avec les autorités fédérales. Un bras de fer s'engagera ensuite entre le gouvernement Trudeau et les dirigeants français, bloquant pendant près d'une décennie l'organisation du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie.

Au-delà des conséquences politiques des premières ententes franco-québécoises, il convient, en dernier lieu, de s'interroger quant à la portée et à l'impact de la coopération. Les liens entre les deux gouvernements, institutionnalisés par la Commission permanente de coopération, n'ont cessé de se renforcer par la suite. D'abord concentrés dans les domaines de l'éducation et de la culture, les échanges se sont élargis à de nombreux secteurs d'activité. Au contact de l'administration française, les autorités québécoises ont développé une expertise particulière dans le domaine de la coopération internationale. En juin 1969, après la conclusion d'une entente culturelle entre le Québec et l'Ontario, Guy Frégault se rend à Toronto pour prendre part à la première session de la commission conjointe de coopération. Alors que la délégation du Québec s'est présentée avec un projet d'ordre du jour, des dossiers et des techniciens pour les exposer, écrit-il, « nos interlocuteurs n'ont guère de documents à déposer, guère de programmes à proposer. Ce n'est pas là qu'ils manquent de compétence ou de sérieux. [...] Simplement, ils n'ont aucune expérience de la coopération intergouvernementale, ils n'en connaissent pas encore les mécanismes »⁷⁹.

Plus largement, les retombées de la coopération ont été nombreuses, quoique méconnues. Après l'impulsion décisive des années 1960, et grâce au soutien politique et financier des deux gouvernements, la coopération a connu un véritable âge d'or pendant la décennie suivante, impliquant chaque année des milliers de participants de part et d'autre de l'Atlantique. Dans le seul domaine de l'éducation, qui absorbe encore la majorité des fonds consacrés à la coopération, plusieurs actions de grande ampleur ont été menées, avec des résultats tangibles. Après l'arrivée des premiers coopérants militaires français à l'été 1965, quelque 1500 d'entre eux se sont succédé au Québec jusqu'en 1974, pour enseigner dans les différentes universités. Par le biais des programmes financés par la Commission permanente, plus de 5000 chercheurs universitaires ont été impliqués dans des activités scientifiques conjointes jusqu'au début des années 1980. En 1974, quelques mois après l'adoption de la Loi sur la langue officielle par le gouvernement Bourassa, un programme de stage était instauré pour permettre à des professeurs québécois de l'enseignement technique de passer un séjour d'un mois dans l'Hexagone, afin de se familiariser avec l'usage du français en

⁷⁸ *Idem.*

⁷⁹ Frégault, *Chroniques des années perdues*, supra note 7 à la p 205.

milieu industriel. En cinq ans, quelque 1600 enseignants ont bénéficié de cette mesure, ce qui représente 20 % du corps professoral du secteur technique. Enfin, une opération unique en son genre, menée entre 1969 et 1982, a permis à plus de 1500 professeurs québécois du primaire et du secondaire d'aller enseigner une année dans une école française. Réciproquement, des instituteurs français venaient au Québec combler leur poste dans les établissements scolaires. Ces chiffres témoignent du dynamisme et de l'ampleur de la coopération, et mettent en lumière la contribution non négligeable de la France aux grandes réformes du système éducatif menées au Québec durant la Révolution tranquille.

Cinquante ans après la signature de leur première entente, la France et le Québec continuent d'entretenir des liens privilégiés. Pionniers dans les discussions qui ont conduit l'UNESCO à adopter la charte sur la diversité culturelle, les deux gouvernements ont également joué un rôle moteur dans les négociations du récent accord de libre-échange conclu entre le Canada et l'Union européenne, en entamant des discussions bilatérales dès 2007, sous la direction du premier ministre Charest et du président Nicolas Sarkozy. Ces exemples illustrent, s'il en était besoin, le dynamisme de cette relation bilatérale et démontrent que la coopération franco-québécoise peut contribuer à l'émergence de perspectives originales face aux enjeux actuels.